

APPEL À LA FRANCE ET AU QUÉBEC



« La tâche n'est pas tant de voir ce que personne n'a jamais vu, mais bien de penser à quelque chose à laquelle personne n'a encore pensé et que tout le monde voit. »

Arthur Schopenhauer (1788 – 1860)



Loulou attend les enfants au bassin Louise

www.gensdebaignade.org

La Société des Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Québec, le 8 septembre 2004

Monsieur Jean CHAREST
Premier Ministre du Québec

Monsieur Jacques CHIRAC
Président de la République Française

Monsieur Jean-Paul L'ALLIER
Maire de Québec

Monsieur Bertrand DELANOË
Maire de Paris

Monsieur Sam HAMAD, Ministre responsable de la région de la Capitale nationale du Québec

Monsieur Jean-C. LAPIERRE, Ministre des Transports du Canada, responsable région de Québec

Madame Liza FRULLA, Ministre fédéral responsable du Patrimoine

Monsieur François ALABRUNE, consul général de France à Québec

OBJET : APRÈS PARIS-PLAGE...QUÉBEC-PLAGE !

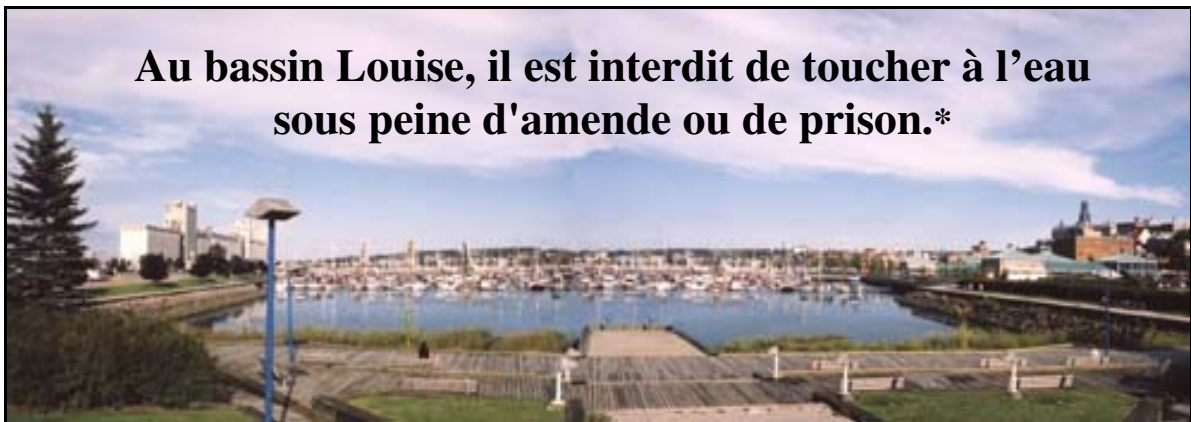
**Une réalisation populaire pour le 400^e anniversaire de Québec en 2008 :
donner aux Québécois un accès au fleuve et aux plaisirs de l'eau en ville.**

Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président de la République,
Messieurs les Ministres, Madame la Ministre,
Messieurs les Maires, Monsieur le consul général,

À Québec, tout le monde déplore que les habitants de la Ville, même en ce début du 21^e siècle, demeurent entièrement coupés du fleuve Saint-Laurent. Quiconque ose toucher aux plans d'eau qui baignent le centre-ville est passible d'amende ou de prison. Pareille situation, inimaginable en France – patrie de la *Loi littoral* – constitue hélas le lot commun des Québécois depuis plus d'un siècle. Heureusement, une solution est en vue.

Depuis quelques années, de plus en plus de gens se rendent compte qu'il serait tout à fait possible d'aménager un accès public au fleuve en pleine ville, en utilisant une partie d'un ancien bassin maritime que les fonctions portuaires ont déserté depuis plus d'une génération. Rappelons ici que trois Ministres du Parti Libéral du Canada ont bel et bien promis aux Québécois un plan d'eau accessible à la population précisément à cet endroit dès 1981.

Jouissant d'une localisation idéale – au milieu de la piste cyclable du littoral, à l'intérieur du quartier historique avec ses millions de touristes, jouxtant le Marché du Vieux-Port – une plage publique au centre-ville possède tout pour réussir. Du point de vue économique, social ainsi qu'au niveau de la santé publique, l'effet produit serait extraordinaire.



Au bassin Louise, il est interdit de toucher à l'eau sous peine d'amende ou de prison.*

* La formulation d'origine: « À Québec, il est interdit de toucher à l'eau du fleuve sous peine d'amende ou de prison » a été modifiée car, même si elle s'appliquait bien au pourtour fluvial du quartier historique, elle devenait inexacte en certains endroits de la région, entre autres là où il n'existe pas de quais.



Le même endroit, réaménagé dans l'intérêt public.

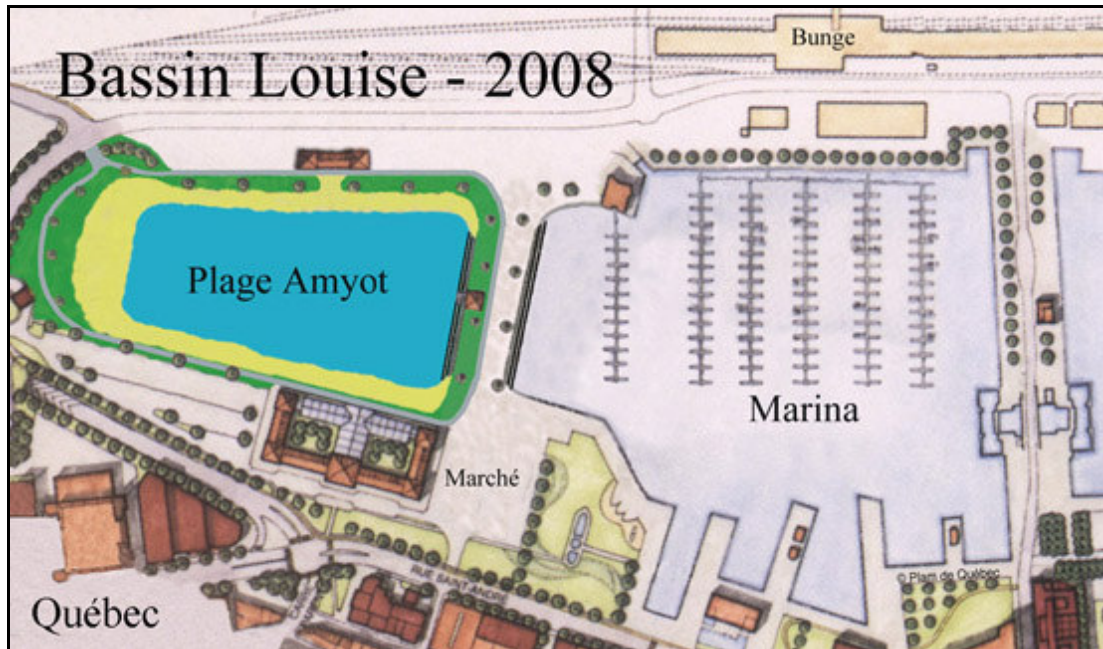
Une réalisation populaire et civique pour le 400^e anniversaire de Québec

Tout comme Paris-Plage

Imaginons qu'il soit possible, à Québec, d'accéder aux plaisirs de l'eau à proximité des quartiers du centre, de prendre du soleil sur une plage, de faire des emplettes au marché pour ensuite se restaurer à l'ombre de quelques arbres autour d'un vaste plan d'eau, cela en jouissant pour la première fois d'une perspective imprenable sur le quartier historique, joyau de l'UNESCO !

Envisageons ce même endroit durant la saison hivernale : une grande patinoire sécuritaire et facile d'entretien, jouxtant un marché public et les cafés du Vieux-Québec, devant l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord. L'endroit deviendrait tellement populaire été comme hiver que cette réalisation créerait un équipement public incontournable de la nouvelle économie de Québec.

Quant aux amateurs de nautisme et clients de la marina, ils auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits, nulle partie du bassin n'étant actuellement aménagée pour l'usage *humain*. Toute la surface liquide n'a été conçue que pour servir à une seule fonction, soit l'entreposage de bateaux. Un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace occupé par cet ancien bassin maritime conduit à privilégier l'aménagement promis par le Gouvernement du Canada en 1981, soit d'en ouvrir une partie à l'usage de la population.



Le concept : une plage en ville

Un atout pour le tourisme

Un tel équipement contribuerait à diversifier l'offre touristique de la Capitale en procurant aux résidents et aux touristes une attraction nouvelle et inespérée : une plage avec tous les plaisirs de l'eau...en pleine ville !

En automne, la baignade ferait place à la location de pédalos, chaloupes, canots et kayaks. En hiver, le plan d'eau serait transformé en une immense patinoire à deux pas du Marché du Vieux-Port et des cafés du quartier historique, sans compter que l'endroit se prêterait à la pêche hivernale...en ville. La plongée sous-marine deviendrait attractive en toutes saisons, le bassin ayant été réaménagé en conséquence.

Pour la marina du port, une plage publique accessible gratuitement représenterait un nouvel atout: les amateurs de nautisme pourraient eux aussi en profiter. Après le déplacement de quelques quais flottants (sans perte de places à quai), la marina s'étendrait davantage dans l'autre partie du bassin, plus près de l'écluse qui donne accès au fleuve.

Au plan ingénierie, la reconfiguration de l'assiette même de la tête du plan d'eau ne présente pas de problème. Un bassin séparé de la marina a été prévu par le Ministère fédéral des Affaires urbaines et un évacuateur d'eau souterrain vers l'estuaire de la rivière Saint-Charles est déjà en place. L'élévation du niveau de l'eau dans le bassin de tête contribuerait à maintenir une eau de qualité, renouvelée à partir du fleuve et filtrée selon les règles.

Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente moins de danger que les quais verticaux actuels, qui n'inquiètent pourtant personne. Si l'eau en ville constituait une menace, Venise, Bruges, Amsterdam, Montréal et bien des villes portuaires l'auraient constaté.



Photo Couturier

Un nouvel accès visuel à la beauté de Québec

En offrant à la population une plage en été et une patinoire en hiver, on ferait davantage que de créer un nouveau lieu de convivialité urbaine. On donnerait enfin aux résidants de la Capitale et à des millions de Québécois et de touristes, un accès visuel – été comme hiver – à l'une des plus belles villes d'Amérique du nord.

L'industrie touristique profitera d'un nouveau lieu public offrant une perspective sur la beauté du Vieux-Québec...

Hyper-centralité et retombées économiques

Le caractère central du bassin Louise constitue de loin le principal facteur de rentabilité économique, sociale et touristique d'un tel équipement. L'endroit est accessible en quelques minutes à pied à partir des quartiers centraux de Québec ou par le transport en commun. Des millions de touristes le fréquentent et des dizaines de milliers de cyclistes roulent à quelques mètres du rivage.

Quant aux retombées économiques, encore personne au Québec ne mesure l'impact de l'implantation d'équipements publics riverains tels les plages, les rampes de mise à l'eau, etc. Rappelons que selon le *United States Corps of Engineers*, pour chaque dollar public investi en opérations et maintenance dans le domaine de la récréation (campings, lieux de pique-nique,

rampes de mise à l'eau, plages et sentiers nature), les usagers dépensent en moyenne 64 dollars, ce qui revient à créer un emploi à chaque fois que l'État investit 312 dollars. Les Américains consacrent annuellement entre 100 et 200 millions de dollars à l'aménagement et au maintien de plages publiques. La seule ville de Virginia Beach a dépensé 103 millions de dollars U.S. pour réaménager son *boardwalk* et sa plage. En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale. Selon le Secrétariat d'État français au Tourisme, chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages du pays pour un chiffre d'affaires global du *business des plages* de 19 milliards d'euros.

Au Québec, la destruction des plages du fleuve Saint-Laurent a été vécue comme une fatalité. Dans la région de Québec, ce sont les administrations publiques elles-mêmes qui ont dévasté presque tous les lieux qui auraient pu procurer des accès publics au fleuve. Tous se rappellent avec nostalgie la fameuse plage du Foulon, aujourd'hui largement éliminée par une marina.

À Québec, un seul et unique plan d'eau protégé a survécu aux destructions littorales des quarante dernières années: le bassin Louise. Pourquoi cette exception ? Des groupes de citoyens ont réussi de haute lutte à faire stopper son remplissage par l'Administration portuaire, qui voulait implanter une usine à cet endroit. Le bassin avait déjà aux trois-quarts disparu sous les remblais lorsque le ministre fédéral des Transports de l'époque, Jean Marchand, donna l'ordre formel à l'Administration portuaire d'en cesser impérativement la destruction. La plus grande partie du bassin actuel a été excavée au début des années 80. S'il n'en eut tenu qu'aux responsables du Port, le bassin Louise aurait cessé d'exister au cours des années 70.

L'exemple du Village des Sports de Valcartier, près de Québec

Le succès du *Village des sports* de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous la latitude de Québec: 500 000 visiteurs par année, 500 emplois l'été et 325 l'hiver, 50 employés permanents, le tout en offrant une variété d'expériences aquatiques « *dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale* », selon son propriétaire Guy Drouin. Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé au bassin Louise, un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville touristique, aujourd'hui encore interdit d'usage à la population ? Qu'arriverait-il à tant de villes littorales de France si l'accès à la plage et au bord de mer était interdit aux habitants, visiteurs et touristes ? Tel est pourtant le sort des Québécois depuis près de deux siècles, dans leur propre Capitale.

Une vitrine internationale de savoir-faire urbain

Nous proposons ici un concept européen d'usage populaire d'un plan d'eau urbain : après Paris-Plage, Budapest-Plage, Bruxelles-les-Bains ou Toulouse-Plage prendrait place Québec-Plage ! Avec une grande différence à l'avantage de Québec : l'accès *réel* aux plaisirs de l'eau en ville pour tout le monde, sans distinction de fortune ni de niveau social, sous les murs du Vieux-Québec, site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un projet innovateur, qui fait consensus dans la population (hormis chez quelques fonctionnaires de l'Administration portuaire), aux retombées économiques et sociales considérables – y compris dans le domaine de la santé publique –, très populaire auprès des jeunes et réalisable à temps pour le 400^e anniversaire de la ville en 2008. Québec montrerait qu'elle sait se réinventer en rétablissant des échanges normaux entre ses citoyens et leur fleuve. Enfin, quel meilleur témoignage de réussite du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et du retour du Saint-Laurent parmi les fleuves les plus sains de la planète !

Un projet qui jouit d'un appui populaire

Aucun projet actuellement considéré dans le cadre des Fêtes du 400^e de Québec en 2008 ne jouit autant de la faveur populaire comme cette future plage en ville. Nous bénéficions de l'appui formel et agissant d'élus directement concernés aux trois niveaux de gouvernements au Canada (municipal, provincial et fédéral). Tous les comités de citoyens et les associations civiques que nous rejoignons appuient le concept avec enthousiasme : aucun n'a exprimé de réserves. La presse se montre uniformément favorable et récemment le journal *Le Soleil* de Québec nous accordait son appui éditorial officiel. Nous sommes également satisfaits de jouir de l'appui de contacts internationaux ainsi que des milieux de la Santé publique.



Élèves de Québec en délégation à la Mairie pour proposer la plage en ville. Avec eux, Yvon Bussièrès, élu municipal et président de l'Arrondissement de La Cité et Jacques Amyot, une légende de la nage en eau libre au Québec, deux fois vainqueur de la Traversée de la Manche.



À Québec,
la plage en ville
existe déjà dans le cœur
et la volonté des enfants :
ils en seront ses
meilleurs architectes.

Le 27 juin dernier, des citoyens ainsi que des élus interviennent pour alerter l'opinion au potentiel inexploité du bassin Louise. À droite, **Mme Christiane Gagnon**, députée du comté de Québec au Parlement du Canada, **M. Yvon Bussières**, Conseiller municipal et Président de l'Arrondissement La Cité et **Mme Agnès Maltais**, députée du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale.



Depuis 150 ans, les milieux maritimes et portuaires ont cadenassé l'accès du fleuve à Québec, en interdisant l'accès à la population, aux visiteurs et aux touristes. Avec l'appui d'élus concernés, des citoyens brisent un tabou vieux de plus d'un siècle : les Québécois reprennent enfin possession de leur fleuve dans leur propre Capitale !





M. Yvon BUSSIÈRES, Président de l'Arrondissement de La Cité et conseiller du district de Saint-Sacrement, en compagnie de **Mme Christiane GAGNON**, députée du comté de Québec au Parlement du Canada, participant à une action citoyenne ayant pour objectif de redonner l'accès du fleuve Saint-Laurent à la population, au cœur de la capitale du Québec.

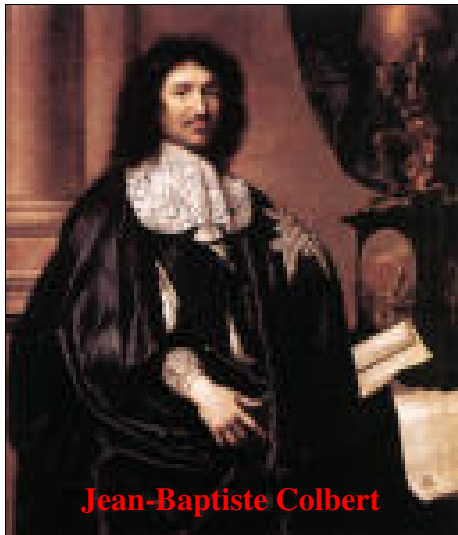
M. Jimmy ROYER, de la Société des Gens de Baignade, **Mme Agnès MALTAIS**, députée du comté de Taschereau à l'Assemblée Nationale du Québec et **M. Yvon BUSSIÈRES**, Président de l'Arrondissement La Cité, participant tous trois à une action citoyenne ayant pour objectif de redonner l'accès du fleuve Saint-Laurent à la population, au cœur de la capitale du Québec.

Photo prise sur les bords du bassin Louise, le 27 juin 2004.



La France, durant deux siècles garante de l'accès public au fleuve

Durant plus de deux siècles (1608-1808), ce sont les lois françaises qui sauvegardèrent l'accès et l'usage public du fleuve à Québec. Appliquant l'Ordonnance *De la Marine* (1681) du ministre Jean-Baptiste Colbert – selon laquelle nul ne saurait ériger quoi que ce soit sur le rivage sans permission royale expresse –, les Gouverneurs français maintinrent la ville largement ouverte sur son fleuve, prête à toutes les conquêtes. Ce ne fut que plus tard, au cours du 19^e siècle, sous l'Administration britannique, que tous les accès publics au rivage furent graduellement bloqués, interdits et privatisés malgré les pétitions et suppliques des habitants de la ville.



Jean-Baptiste Colbert

La France, garante de l'accès au fleuve à Québec

Durant plus de deux siècles (1608-1840), ce sont les lois françaises qui assurèrent l'accès public au fleuve à la population de Québec.

<http://www.gensdebaignade.org/DavidThierryRuddel.pdf>

Une symbolique puissante

De nos jours, la France républicaine, à l'instar de l'Ancienne France, garantit à tous ses citoyens un accès égal, public et gratuit aux rivages de la République. Quelle symbolique puissante si cette France d'aujourd'hui – au nom des mêmes principes que naguère – accompagnait les Québécois dans un effort de reconquête des accès et usages publics des rives de Québec!

À l'instar de Paris-Plage, qui fait redécouvrir la Seine aux Parisiens, le projet Québec-Plage peut devenir une réalisation-phare de la reconquête du fleuve à Québec et se conjuguer à d'autres initiatives intéressantes de mise en valeur du littoral : plage de Beauport, régénération de la rivière Saint-Charles, accès pour embarcations à l'Anse des Mères, etc. Une fois passées les célébrations du 400^e anniversaire de Québec en 2008, un bassin Louise dont une partie aurait été réaménagée et ouverte à la population constituerait une réalisation populaire et durable à transmettre aux générations futures.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président de la République, Messieurs les Ministres, Madame la Ministre, Messieurs les Maires, Monsieur le consul général, au nom de ceux et celles qui luttent depuis des années pour diffuser ce concept – en particulier au nom des deux cents élèves de l'École Saint-Jean Baptiste qui ont accompli dernièrement un remarquable travail de sensibilisation –, l'expression des espoirs des gens de Québec de voir ce projet d'intérêt public se réaliser un jour.



Jacques AMYOT, Président d'Honneur

*Maître-nageur, Membre de l'Ordre du Québec - **Deux fois vainqueur de la Manche à la nage**
Vainqueur de la 1^{ère} Traversée du lac Saint-Jean au Québec*



Léonce NAUD, géographe

Président de la Société

Conseiller principal (1982-1997), Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent, Gouvernement du Québec. Membre, Conseil d'Administration (1989-1997), Association internationale Villes et Ports (Le Havre, France). Membre, Comité sur la gestion des propriétés portuaires (1987-1997), Canadian Ports and Harbours Association (CPHA). Vice-président (1996-2003), Comité consultatif, Saint-Laurent Vision 2000. Président (2000 - 2003), Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches. Membre, Conseil de la qualité de l'eau, Commission conjointe internationale Canada – États-Unis (1979-1983).

Pièces jointes : lettres d'appui & documents.

c. c.

Agnès MALTAIS
Christiane GAGNON
Yvon BUSSIÈRES
Jacques JOLI-CŒUR

Députée du comté de Taschereau à l'Assemblée Nationale
Députée du comté de Québec au Parlement du Canada
Conseiller municipal et Président, Arrondissement de La Cité
Conseiller municipal, Maire-adjoint, Arrondissement La Cité

Raymond LESAGE
André JUNEAU
Serge ALLEN

Commissaire au 400^e – Gouvernement du Québec
Commissaire au 400^e – Gouvernement du Canada
Commissaire au 400^e – Ville de Québec

Internet : www.gensdebaignade.org

872, avenue Turnbull, # 2, Québec (QUÉBEC) Canada G1R 2X3

☎ (1) 418. 640. 04. 06 ✉ NAU@videotron.ca

ÉDITORIAL

Une plage en ville

L'événement n'en est presque plus un tellement il fait dorénavant partie des mœurs de la ville. Aux lendemains de la Saint-Jean-Baptiste, depuis 1997, la Société des Gens de Baignade de Québec et ses sympathisants sautent dans les eaux du bassin Louise pour promouvoir l'idée d'y aménager une plage publique. Des rêveurs, diront certains. **Mais des rêveurs qui ont bien raison de s'accrocher à ce projet, malgré l'indifférence généralisée.**

Pensons-y un instant. Est-ce normal que Québec, une ville portuaire, une ville d'eau, n'offre à la population aucun accès à des plages publiques au centre-ville, même si ce prétendu rêve n'a rien d'impossible ? D'autres municipalités dans le monde ont déplacé des montagnes pour développer des plans d'eau dignes de ce nom. **Pourtant, il y a ici un bassin propice à la baignade au cœur de la ville, mais dont l'accès est défendu aux citoyens et aux touristes sous peine d'amende ou d'emprisonnement.** Comme si, à Québec, les gens devaient se contenter de regarder les beaux paysages, sans pouvoir y toucher et en profiter.



Julie Lemieux

Des efforts ont été faits depuis quelques années pour améliorer l'attrait du bassin Louise, qui a été agrémenté d'une piste cyclable et de kiosques. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a choisi d'enclaver l'un des plus beaux coins de la ville d'innombrables stationnements au lieu d'en faire un lieu propice aux sports nautiques et à la villégiature. Pourtant, nul besoin d'aller très loin pour constater à quel point une plage au centre-ville constitue un atout de taille pour les citoyens.

Ottawa, Gatineau et Montréal offrent des exemples intéressants à ce chapitre. La qualité de l'eau n'y est pas toujours impeccable, mais les gens qui n'apprécient pas ce genre de baignade peuvent à tout le moins s'étendre sur le sable et profiter de l'été. Dans chacune de ces municipalités, la plage est devenue un lieu de rassemblement et de divertissement qui contribue à la vitalité du centre-ville.

La baie de Beauport jouera évidemment une partie de ce rôle, mais ce site est moins accessible que le bassin Louise. D'ailleurs, l'un n'exclut pas l'autre. Comme d'autres villes au pays, Québec aurait intérêt à profiter au maximum de tous ses cours d'eau au lieu de simplement se contenter de les admirer.

Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com

Le gras a été ajouté.